

Groupe GENERALI

La Lettre du **SY.N.P.A.-F.O.**

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

LA GRAINE DES FAITS FACE À LA PAILLE DES MOTS !

À la lecture de notre feuille de paie de décembre 2006 vous avez pu constater que :

« La nouvelle rémunération, ça commence mal ! »

CONTRAIREMENT À CE QUE LA DIRECTION NOUS A LAISSÉ ENTENDRE LORS DES NÉGOCIATIONS, mais en application de l'accord (titre I. art1.c) de la nouvelle rémunération (signé par la CGT, snca CGC, CFDT, CFTC), les régulations de gain sont supprimées et les RMM (Revenu Minimum Mensuel) sont renégociés individuellement.

Cette suppression, parallèle à l'intégration du « fixe », a provoqué un grand nombre de **débit sur nos feuilles de paie**.

Aussi, dès le 29 Décembre 2006, le **SYNPA-FO** alertait le Directeur Général Adjoint, M. Michel ESTIMBRE, de cette situation inacceptable. Cette situation d'autant moins acceptable que les conseillers commerciaux n'étaient pas informés de cette suppression des **RMM** et de la **RÉGULATION DE GAINS**.

Le **SYNPA FO** a demandé que ces « erreurs » soient corrigées dans les plus brefs délais. De plus, nombre de conseillers commerciaux nous ont interrogé pour avoir une explication de leur fiche de paie devenue totalement incompréhensible. Une seule chose était très compréhensible : un manque à gagner pour tous !

Les délégués du SYNPA FO ont demandé la réparation rapide du préjudice subit.

Concernant le nombre de Conseillers Commerciaux « signataires » lors de la réunion des Délégués du Personnel du 12 décembre 2006, en réponse aux questions F.O., la direction indique :

1. **268 Conseiller commerciaux** ont retourné leur avenant pour refusé la nouvelle rémunération dont 73 ont plus de 55 ans et plus de 10 ans d'ancienneté.
2. **320 Conseillers commerciaux** n'ont pas retourné leur avenant.
3. **615 Conseillers commerciaux** ont accepté la nouvelle rémunération.
4. **29 Inspecteurs** ont retourné leur avenant pour refuser la nouvelle rémunération : **18 Inspecteurs commerciaux** dont 6 ayant 55 ans et plus de 10 ans d'ancienneté et **11 responsables d'inspection**.
5. **65 Inspecteurs n'ont pas répondu** : **21 Inspecteurs commerciaux** et **44 responsables d'inspection**.
6. **117 Inspecteurs ont accepté la nouvelle rémunération** : **30 Inspecteurs commerciaux**, **87 Responsables d'inspection**.

Ces chiffres officiels, actés dans le compte-rendu des Délégués du Personnel, sont à mille lieux de ceux annoncés par Claude TENDIL.

On peut aisément comprendre que face à de tels chiffres, il soit préférable de communiquer par articles de presse interposés, en pouvant toujours faire valoir l'excuse d'une mauvaise interprétation du journaliste.

C'est ainsi que Claude TENDIL dans une interview au journal *Les Échos* du 12 janvier 2007, répond à une question des journalistes sur les 222 commerciaux licenciés.

Nous reproduisons cette réponse avec nos commentaires **basés sur des faits**. C'est nous qui soulignons certains passages démonstratifs de son interprétation scandaleuse de la réalité et de sa haine du Code du Travail.

Interview de Claude Tendil	Commentaires du SYNPA-FO
<i>222 commerciaux de GPA sont toutefois sur le départ après avoir refusé une évolution de leur système de rémunération...</i>	... Et les 29 inspecteurs qui ont refusé leur nouvelle rémunération... et les 65 inspecteurs qui n'ont pas répondu... ? lourd silence... C'est scandaleux ! Belle façon d'éviter de parler des licenciements ! et d'en faire porter la responsabilité aux seuls conseillers commerciaux. Pourquoi des dizaines d'entre eux ont saisi les Prud'hommes ? Ils refusent une évolution « A LA BAISSSE » de leur système de rémunération !
<i>... L'adoption par le Parlement de deux textes imposait une évolution rapide du système de rémunération du réseau commercial de Generali Proximité Assurance.</i>	C'est faux ! Il s'agit d'une part de l'amendement Fourgous qui a pour objet de permettre de transférer la provision mathématique d'un contrat en Euros, vers un contrat multi-supports (unités de compte) « sans perdre son antériorité fiscale ». Cet amendement ne traite pas de la rémunération des intermédiaires d'assurance. Il s'agit d'autre part de l'amendement Marini qui interdit de précompter les frais au client. Ceci est une disposition favorable aux assurés qui ne devrait avoir aucune incidence sur les salaires (comme dans d'autres compagnies) . Le salaire est la contrepartie du travail et non des frais prélevés au client !
<i>Après six mois d'explications et de négociations, nous avons signé un accord avec quatre organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT) représentant 90 % des salariés.</i>	S'il est vrai que 4 syndicats ont signé (on n'est pas prêt d'oublier de quelle façon), ils ne représentent pas 90 % du personnel. Mais Claude Tendil oublie d'indiquer que cet accord baisse la rémunération. A propos, la rémunération de Claude Tendil a-t-elle baissée ? Pourrait-il vivre avec les salaires prévus par l'accord ? frais professionnels compris ! C'est pourtant ce qu'il impose aux salariés concernés.
<i>Mais le Code du travail nous oblige à demander par la suite à chaque collaborateur concerné de prendre personnellement position.</i>	C'est vrai et c'est heureux. Il est déjà révoltant que des syndicats puissent baisser les salaires, mais il faudrait en plus se passer de l'accord des salariés concernés ! Mais la conséquence du refus c'est le licenciement !
<i>85 % ont adhéré au nouveau système de rémunération. 222 salariés ont refusé, souvent parce qu'ils avaient trouvé ailleurs une nouvelle situation.</i>	C'est faux et insultant ! Ceux qui n'ont pas pris le risque du licenciement n'ont pas « adhéré » au nouveau système. Ils n'acceptent pas non plus la baisse de salaire ! En plus des 222 refus, 320 commerciaux n'ont pas retourné leur avenant signé et 73 CC (de 55 ans et plus de 10 ans) ont refusé et conservent l'ancien système. Pourquoi faire croire que ce nouveau système a été accepté à 85 % ? Claude Tendil sait que ceux qui ont refusé ne l'ont pas fait parce qu'ils avaient trouvé une nouvelle situation. C'est méprisant. Quant à ceux qui « auraient accepté », c'est contraint et forcé qui l'ont fait.
<i>Dès qu'il y a plus d'une dizaine de refus, le Code du travail nous impose soit de renoncer à notre projet, soit de licencier les intéressés pour motif économique. Ce que nous avons fait pour un coût total d'une dizaine de millions d'euros, bien que nous n'ayons aucune volonté de supprimer des postes.</i>	Décidément le Code du Travail le dérange. Quant au coût de l'opération, est-il aussi important que cela ? Sur cette base chaque CC licencié devrait percevoir autour de 45 000 € ? (10 000 000 € / 222) On est loin du compte, à moins que cela ne soit, peut être, le coût des futurs procès perdus qui est déjà provisionné !
<i>En France, l'accord des partenaires sociaux n'est donc pas reconnu à sa juste valeur.</i>	Il voudrait donner plus de pouvoir aux syndicats qui lui sont subordonnés en signant des accords de licenciements et de baisse des salaires.

Voilà le vrai visage de la direction, nous devons donc rester plus que jamais mobilisé, souvenons nous au printemps 2006, fort de la réponse du personnel commercial salarié, **à l'initiative de FORCE OUVRIÈRE**, une délégation de producteurs amenait au siège de la FFSA une pétition signée par plus de **850 commerciaux**.

Lors de la remise de cette dernière, Pierre LAEDRICH, directeur des relations sociales à la FFSA, avait qualifié le résultat de notre démarche comme étant « exceptionnel » !

La pression ainsi exercée avait abouti à ce que les minima FFSA soient augmentés de 25 % pour les EI et de 36 % pour les EB.

Cette augmentation significative se traduisant notamment par une élévation des primes liées aux médailles du travail, mais surtout par une revalorisation du montant de l'allocation d'ancienneté. C'est encore un fait que nous avons pu constater sur notre **feuille de paie de janvier** (ligne M02).

Nous vous communiquons ci-dessous les tableaux qui vous permettront de vérifier, **si la somme qui vous est due vous a bien été versée !** N'hésitez pas, en cas d'anomalie, à contacter les délégués Force Ouvrière pour faire valoir vos droits !

		Prime FFSA EB	Écart EB	Prime FFSA EI	Écart EI
Ancienneté	Taux FFSA	2006	2006/2005	2006	2006/2005
1	0	-	-	-	-
2	0	-	-	-	-
3	1,50 %	222 €	59 €	245 €	49 €
4	2,00 %	296 €	78 €	326 €	66 €
5	2,50 %	370 €	98 €	408 €	82 €
6	3,25 %	481 €	127 €	530 €	106 €
7	4,00 %	592 €	157 €	652 €	130 €
8	4,75 %	703 €	186 €	774 €	155 €
9	5,50 %	815 €	216 €	897 €	179 €
10	6,25 %	926 €	245 €	1019 €	204 €
11	7,25 %	1074 €	284 €	1182 €	236 €
12	8,25 %	1222 €	323 €	1345 €	269 €
13	9,25 %	1370 €	363 €	1508 €	302 €
14	10,25 %	1518 €	402 €	1671 €	334 €
15	11,25 %	1666 €	441 €	1834 €	367 €
16	12,50 %	1851 €	490 €	2038 €	407 €
17	13,75 %	2036 €	539 €	2241 €	448 €
18	15,00 %	2222 €	588 €	2445 €	489 €
19	16,25 %	2407 €	637 €	2649 €	530 €
20	17,50 %	2592 €	686 €	2853 €	570 €
21	19,00 %	2814 €	745 €	3097 €	619 €
22	20,50 %	3036 €	804 €	3342 €	668 €
23	22,00 %	3258 €	862 €	3586 €	717 E
24	23,50 %	3480 €	921 €	3831 €	766 €
25	25,00 %	3703 €	980 €	4075 €	815 €

Ce succès démontre qu'avec la mobilisation, dans l'unité des salariés et des organisations syndicales, nous avons les moyens de peser efficacement sur les directions pour faire aboutir les revendications légitimes des salariés !

Alors pourquoi, ce qui a été possible sur ces points ne le serait pas pour le reste ?

La commission de suivi de la nouvelle rémunération dont nous sommes exclus car **non signataire de l'accord**, se réunie, comme par hasard, avant l'ouverture des Négociations Annuelle Obligatoire (NAO). Ce « barrage » ne nous empêche pas de continuer de revendiquer pour ces NAO :

- Un commissionnement dès le premier euro,
- Suppression de la franchise honteuse sur le nombre de contrat,
- Grade d'E.I. pour tous les commerciaux après 10 ans d'ancienneté,
- Un salaire fixe mensuel de 1 600 € (net de frais), hors prime de technicité et d'ancienneté,
- Prime de technicité versée mensuellement, calculée sur le salaire mensuel moyen des douze derniers mois d'activité et égale à :
 - BP 12 %
 - Bac professionnel..... 20 %
 - BTS..... 30 %
 - Licence professionnelle 40 %
 - ENASS..... 50 %
- Tickets restaurant pour tous les commerciaux,
- Un 13^{ème} mois de salaire,
- Remboursement de nos frais réels,
- Compte tenu de l'évolution de Mercure (MED) nous demandons la **gratuité totale des connexions**.

Revendiquer 1 600 € de fixe (net de frais), des commissions au premier € de production, etc., relèvent-ils de l'utopie ? Au regard des profits monstrueux engrangés par les compagnies d'assurances et des besoins des commerciaux, personne ne peut contester la nécessité de donner satisfaction à ces justes revendications !

Rencontre unitaire du 18 janvier 2007

Des salariés commerciaux de Crau Camargue, de Marseille, d'Aix-en-Provence, de Lyon, d'Albi, des salariés administratifs des délégations de Marseille et de Nantes, de GGS, des services informatiques études et production, maintenance, archives, courrier, comptabilité, sinistres, production, étaient représentés à la rencontre du 18 janvier 2007.

Des militants de plusieurs syndicats ont également participé à cette rencontre.

Tous les syndicats, tous les militants étaient publiquement invités.

IL ÉTAIT NÉCESSAIRE D’AFFIRMER QUE LA BASE DE L’UNITÉ NE POUVAIT ÊTRE QUE LE MANDAT DE SALON-DE-PROVENCE : EXIGER L’ANNULATION DU PLAN DE LICENCIEMENT !

Après débat, un cahier de revendications a été élaboré. Il est adressé au Président TENDIL. Les 3 syndicats ont décidé d'en informer tous les salariés. Quelles sont les revendications :

- Respect des obligations légales, arrêt des licenciements et des projets irréguliers,
- Garantie d'aucune délocalisation ni externalisation,
- Garantie du maintien des activités et de tous les postes de travail sur les sites actuels,
- Requalification des contrats précaires en CDI,
- Respect des contrats de travail, ni déqualification, ni déclassement,
- Aucune mutation autoritaire...

Plus particulièrement pour les commerciaux de GENERALI PROXIMITE :

- Respect des positions prises par l'Inspection du travail,
- Annulation des avenants de modification de la rémunération,
- Annulation du plan de licenciements,
- Réouverture de négociations sur les rémunérations sur la base des principes suivants.

<i>Vos représentants commerciaux Force Ouvrière</i>			
Thierry ORSETTI	06.31.52.60.15	Jean-Philippe PIETROPOLI	06.30.49.40.53
Jean-Louis AUDOUY	06.20.40.42.51	Jean-Jacques MELONI	06.13.59.82.24
Pascal GROS	06.71.78.05.17	Raymond CASTAN	06.19.94.51.96

NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES SALARIÉS A REJOINDRE FORCE OUVRIÈRE

<p>" La Lettre du SY.N.P.A. - F.O. " 27^{ème} Année - N° 160 Mars / Avril 2007 Bulletin Bimestriel d'information du Syndicat National des Producteurs d'Assurances et de Capitalisation 28, rue des Petits Hôtels 75010 Paris ☎ 01.48.01.91.91 Directeur de la publication Didier WAUTHY Impression 28, rue des Petits Hôtels 75010 Paris Commission Paritaire N° 0110 S 07123</p>	<p>BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT Adhésion <input type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> COTISATIONS MINIMALES 2007 E.I. : 147 € E.B. : 122 € Retraités : 82 €</p> <p>NOMPrénom..... Adresse Compagnie :Réseau : Statut : ☎ Fait à le..... Souhaitez vous recevoir un reçu fiscal <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (Signature)</p> <p><small>Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère 49320 BRISSAC QUINCÉ</small></p>
---	---